

## III

## ÉCHANGE DE NOTES DU 23 MARS ET DU 3 AVRIL 1946

*L'Ambassadeur de France*  
*au Secrétaire d'Etat aux Affaires Extérieures*

AMBASSADE DE FRANCE AU CANADA

OTTAWA, le 23 mars 1946.

N° 68

MONSIEUR LE SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT,

Me référant à mes lettres n<sup>os</sup> 65 et 66 du 22 mars, concernant le déblocage des biens privés français au Canada, j'ai l'honneur de vous proposer que les dispositions du mémorandum, par application de l'article 32, soient étendues à la Principauté de Monaco qui sera considérée à cet égard comme faisant partie du territoire français.

Veillez agréer, Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat, l'assurance de ma haute considération.

J. DE HAUTECLOCQUE.

---

*Le Secrétaire d'Etat aux Affaires Extérieures*  
*à l'Ambassadeur de France*

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

OTTAWA, le 3 avril 1946.

N° 42

EXCELLENCE,

J'ai l'honneur de me référer à la note n° 68 du 23 mars 1946 par laquelle Votre Excellence a proposé que les dispositions du mémorandum joint à ma note du 12 février 1946 visant la libération des avoirs français placés sous le contrôle du Séquestre aux biens ennemis soient rendues applicables (conformément à l'article 32 du mémorandum) à la Principauté de Monaco comme si celle-ci formait partie du territoire de la France.

Je tiens à vous faire savoir que j'accepte avec plaisir cette proposition.

Veillez agréer, Excellence, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

*Pour le Secrétaire d'Etat*  
*aux Affaires Extérieures,*

N. A. ROBERTSON.